



LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI!



Dans le cadre de la Semaine de la prévention des incendies, qui se déroule du 4 au 10 octobre 2020, le Service de sécurité incendie d'Alma, la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Sud et la Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Nord veulent vous rappeler que :



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis
- Déposez les mégots dans un contenant métallique



PRÉVENIR LES FEUX DE CUISSON

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants



SOURCES DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC 



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone



CENDRES CHAUDES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules

Saviez-vous que?

Si un incendie survenait chez vous, en trois minutes, le feu et la fumée pourraient vous piéger. Augmentez vos chances de survie grâce à deux gestes concrets :

- ✓ Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps
- ✓ Préparez le plan d'évacuation de votre résidence



PLEIN D'INFORMATIONS
ET DE CONSEILS PRATIQUES
POUR MIEUX VOUS PROTÉGER

418 669-5051

